Louardi s’accroche à l’ouverture du capital des cliniques privées

Compte Test - 2013-12-19 11:19:00 - Vu sur pharmacie.ma

Lors du Forum de la Map, organisé cette semaine à Rabat, le ministre de la santé a fait savoir que le projet de loi relatif à l'ouverture du capital des cliniques privées aux investisseurs non médecins sera disponible sur le site du Secrétariat général du gouvernement dès cette semaine. En attendant, il s'est dit étonné de voir ce projet de loi susciter autant de critiques. Car, «le dahir des obligations et des contrats interdit l'ouverture de cliniques sous forme d'entreprises commerciales. Chose qui n'est pas respectée», a-t-il affirmé. D'où l'élaboration de ce projet de loi qui devra réglementer davantage ce secteur. Pour convaincre, le ministre a souligné que «ce dispositif, aussi contesté soit-il, permettra d'améliorer l'offre sanitaire, de drainer des IDE et de créer des opportunités d'emploi sans pour autant nuire à la qualité des services», a-t-il dit.

Pour apaiser les esprits, Louardi a rappelé que le projet de loi prévoit une série de garde-fous pour garantir la qualité des prestations. C'est le cas de celui qui interdit à l'investisseur non médecin de participer au processus de prise de décision médicale. Mieux encore, le texte prévoit la mise en place de comités au sein de chaque clinique. L'un d'entre eux sera chargé de toutes les questions relatives à l'acquisition des équipements nécessaires pour le fonctionnement de l'établissement. Sans oublier le comité d'éthique qui sera composé de médecins et d'infirmiers. Pour rassurer davantage, le ministre a souligné que «la décision restera entre les mains des praticiens».